



## Bruit violon toute la journée tous les week-ends, bruits de tondeuse

-----  
Par vermar

Bonjour

nos nouveaux voisins (en maison individuelle non mitoyenne) jouent du violon dès qu'ils sont présents: fin d'après-midi en semaine, le week-end de 10 à 21 heures avec seule interruption aux heures des repas.

Nous avons eu une première discussion un peu animée après un week-end musical joué sur leur terrasse, où notre voisine nous a répondu en riant "Ah, vous n'aimez pas la musique?" et son mari nous a expliqué en riant qu'il était chez lui et faisait ce qu'il voulait.

Il a fini par proposer de jouer à l'intérieur, mais fenêtres ouvertes "parce qu'il était chez lui".

Nous avons contacté notre mairie sans réponse.

Nous avons laissé un courrier dans leur boîte aux lettres (nous ne connaissons pas leur nom) après deux week-ends insupportables pour leur demander de jouer fenêtres fermées et/ou de mettre une sourdine aux instruments (la mère et les deux enfants jouent).

Notre voisin nous a répondu par courrier aujourd'hui qu'il fermerait les fenêtres de notre côté, mais pas de l'autre, car "il est chez lui", à 40 mètres selon lui, à peine 15 m en fait. Leur maison est très mal isolée.

Ces bruits non -stop, essentiellement des entraînements et des gammes sont insupportables.

Légèrement diminués, mais très audibles de notre terrasse.

Il se sert également d'instruments de jardinage et de sa tondeuse en soirée et dimanche après-midi (interdit sur notre commune), alors que nous lui avons communiqué le règlement communal.

Nous avons essayé de contacter d'autres voisins, mais ils sont moins proches, donc moins gênés, et ils nous ont répondu ne pas vouloir s'en mêler.

Nous ne savons plus quoi faire??

Merci d'avance pour les conseils.

-----  
Par isernon

bonjour,

vous indiquez à votre voisin que d'être chez lui, ne lui donne pas tous les droits.

en particulier, dans votre cas, il existe la notion de trouble anormal de voisinage qui est fréquemment utilisé dans des litiges comme le vôtre.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612#:~:text=Vous%20pouvez%20faire%20appel%20%C3%A0,main%20courante%20ou%20porter%20plainte.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612#:~:text=Vous%20pouvez%20faire%20appel%20%C3%A0,main%20courante%20ou%20porter%20plainte.[/url]

salutations